

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 012/2025**

**N° ordre à l'intérieur de la séance : 04-02**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice .....19
- présents .....13
- votants .....17
- suffrages exprimés ....17
- majorité .....9
- pour .....17
- contre .....0
- abstentions .....0

**Date de convocation :**  
14/03/2025

**SÉANCE PUBLIQUE DU : 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-six mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Étaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyn SEON, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOQ, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Laetitia YU-KOHLER, Inès CUNHA.

**Absents :** Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

**Pouvoir :** Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel ARPI.

**OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a reçu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259), lequel comprend notamment les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice 2025.

Ainsi, les bases d'imposition prévisionnelles de la Commune pour 2025 sont les suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3 572 000 € (+ 2,01 % par rapport à 2024) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67 200 € (+ 1,29 % par rapport à 2024) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et assimilées : 158 800 € (- 17,60 % par rapport à 2024).

Au vu de ces prévisions, M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour 2025 les taux d'imposition des taxes directes locales votés précédemment.

**Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Fixe**, pour 2025, les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,99 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,87 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et assimilées : 15,20 %.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Olivier BIAGGI



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 31/03/2025



ID : 069-216901488-20250326-D\_012\_2025-DE



COMMUNE : 148 ORLIENAS  
 ARRONDISSEMENT : 69 LYON  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C. DE GIVORS

N° 1259 COM (1)

TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 501 656	30,99	93,58	3 572 000	1 106 963	30,99	1 106 963
Taxe foncière non bâties (TFNB)	66 344	47,87	113,17	67 200	32 169	47,87	32 169
Taxe d'habitation (TH)	192 671	15,20	45,44	158 800	24 138	15,20	24 138
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 163 270			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total souhaité			
	1 163 270			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			8 412	0	2 789	537 711	548 912
								11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 163 270	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	548 912	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	1 712 182
---	-----------	---	---	---------	---	---	-----------

A LYON

Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 PASCAL ROTHE

Le 26/03/2025  
 Pour la Commune,  
**Le Maire,**  
**Olivier BIAGGI**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025  
 Reçu en préfecture le 27/03/2025  
 Publié le 31/03/2025



ID : 069-216901488-20250326-D\_012\_2025-DE

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 148 ORLIENAS  
 ARRONDISSEMENT : 69 LYON  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C. DE GIVORS

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :  
 Personnes de condition modeste  
 Baux à réhabilitation, QPPV, Mayoite  
 Locaux industriels  
 d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayoite

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

581	0	0	4 407	3 424	>>>	>>>	>>>
-----	---	---	-------	-------	-----	-----	-----

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

d. Bases dégrévées locaux vacants

e. Bases dégrévées majo THS

228 155	10 313	158 800	>>>	36 448	>>>
---------	--------	---------	-----	--------	-----

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

b. TVA prév. (comp. CVAE)

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

>>>	0	1,485753	19,96	11,03
-----	---	----------	-------	-------

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	31,67	99,35	5,77000	93,58
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	41,58	127,70	14,53000	113,17
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,27	59,70	14,26000	45,44
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National

b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
-----	-----	-----	-----	-----

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>	>>>
-----	-----

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental

b. Taux maximum de la majo

14,69	>>>
-------	-----

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,11
-------